

Maîtrise d'Ouvrage		Résidence « Les Grands Jardins » représentée par Mr Bertin Christian 40, rue de Romillé 35360 MONTAUBAN de Bretagne Téléphone : 02 99 06 41 32	
Opération		Rénovation d'un EHPAD	
Lieu d'Exécution		40, rue de Romillé 35360 MONTAUBAN de Bretagne	
MISSION	PRO	Etudes de projet	
Pièces Ecrites	07	CCTP CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES Mobilier	
Date		15 décembre 2016	
Maîtrise d'Œuvre		atelier cmenier architecture Centre Affaires Antipolis - 2A, Rue du Patis Tatelin - 35700 RENNES Téléphone : 02 99 27 87 25 15, Place de Penthièvre - 22510 MONCONTOUR DE BRETAGNE Téléphone : 02 30 96 65 07 Email : architecte@cmenier.com	Caroline Désert - Décoratrice d'intérieur 1ter, allée de Fremont 35770 Vern sur Seiche Téléphone : 06 20 86 33 12 Email : desert.caroline@wanadoo.fr
		BET Acoustique - HERNOT Y Cicé 35170 BRUZ Téléphone : 02 99 05 07 00 Email : accueilhernot@wanadoo.fr	BET FLUIDES : ATEC 8, Rue Voltaire - 22000 SAINT-BRIEUC Téléphone : 02 96 33 16 28 Email : atec-ingenierie@wanadoo.fr
		Coordonnateur SPS - COBATI Le Cunff Yvon Bureau COBATI Rennes ZA du Hill - 21, Rue des Bintinais 35230 Noyal-Chatillon sur Seiche Téléphone : 02 99 77 23 20 Email : contact35@cobati.com	Controlleur technique - QUALICONSULT BUGEL Coralie Centre d'Affaire Edonia - Bâtiment F Rue des îles Kerguelen - CS 76827 35768 St Grégoire Cedex Téléphone : 02 99 23 94 94 Email : coralie.bugel@qualiconsult.fr
Indice	Date	Modifications	

Code	Désignation
Lot n°1	<u>MOBILIER - DECORATION</u>
1.1	<u>PRESCRIPTIONS GENERALES</u>
1.1.1	CONSISTANCE DU LOT
	Le présent CCTP a pour objet la définition des travaux du lot 13 - MOBILIER - DECORATION relatifs à la Rénovation d'un EHPAD, située 40, Rue de Romillé – 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE pour le compte de la Résidence les Grands Jardins représentée par MR BERTIN Christian
1.1.2	DOCUMENT DE REFERENCE
1.1.2.1	Généralités
	Les ouvrages du présent lot seront réalisés en conformité avec les règlements en vigueur au jour de la signature des marchés. L'entrepreneur devra se reporter aux textes publiés par le R. E. E. F. et en particulier les prescriptions édictées par le document énuméré ci-après.
1.1.2.2	Documents techniques unifiés
	DTU 36.1 - Menuiseries en bois. DTU 59.1 - Travaux de peinture des bâtiments.
1.1.2.3	Décrets et règlements
	<ul style="list-style-type: none"> -Décret 65.48 du 8 Janvier 1965 - titre 4 - hygiène et sécurité des travailleurs. -Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public - Arrêté du 25 juin 1980. -Règlement de sécurité incendie des locaux industriels et lieux de travail : Code du travail décret N° 92-332 du 31 mars 1992 - Arrêté d'application du 5 août 1992. .Décrets en Conseil d'Etat - RT 2012 et attestations de prise en compte de la réglementation thermique. -Décret n° 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions. -Décret n° 2011-544 du 18 mai 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments. -Décret n° 2012-1530 du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions de bâtiments. .Arrêtés " exigences " de la RT 2012. -Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments. -Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments (rectificatif). -Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments autres que ceux concernés par l'article 2 du décret du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions. -Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments autres que ceux concernés par l'article 2 du décret du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions (rectificatif). .Arrêtés " méthode " de la RT 2012. -Note sur l'articulation des arrêtés " méthode ". -Arrêté du 20 juillet 2011 portant approbation de la méthode de calcul Th-B-C-E prévue aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments. -Arrêté du 16 avril 2013 modifiant l'annexe à l'arrêté du 20 juillet 2011 portant approbation de la méthode de calcul Th-B-C-E prévue aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments. -Arrêté du 30 avril 2013 portant approbation de la méthode de calcul Th-BCE 2012 prévue aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments. .Arrêté attestations de prise en compte de la réglementation thermique. -Arrêté du 11 octobre 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments. -Règlement et caractéristiques acoustiques du code de la construction applicable aux établissements recevant du public - Loi n° 92 1444 du 31 Décembre 1992 article 14 111.
1.1.2.4	Normes françaises
	<p>Les matériaux et les mises en œuvre, dont la réalisation est prévue en marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par l'ensemble des normes françaises publiées par l'ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION (A F N O R) et homologuées par arrêté ministériel et en vigueur à la date de la remise de l'offre même si elles ne sont pas citées dans le présent document.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Classe A - Métallurgie -Classe B - Bois -Classe P - Bâtiment -Classe S - Acoustique -Classe T - Industrie chimique générale et fondamentale. <p>En particulier la norme N. F. P. 01.001 révisée, concernant les dimensions de coordinations des ouvrages et des éléments de construction. En cas de discordance entre ces différentes normes, celle de date la plus récente fait foi.</p> <p>-NF P98-351 Août 2010 : Cheminements - Insertion des handicapés - Éveil de vigilance - Caractéristiques, essais et règles d'implantation des dispositifs podotactile au sol d'éveil de vigilance à l'usage des personnes aveugles ou malvoyantes</p>

Code	Désignation
1.1.3	<p>PRESCRIPTIONS SECURITE INCENDIE</p> <p>ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - ERP -Types d'établissements : -Type J - Établissement Enseignement - Réunion - Sommeil -Catégorie : 4e -PROTECTION INCENDIE Structures : SF 1/2H .Plancher - Plafond : CF 1/2H .Charpente - Toiture : SF 1/2H .Cloisonnement traditionnel : -Locaux à risques courants : .Parois verticales et planchers - plafonds : CF 1/2H - M2 .Portes : PF 1/2 H -Locaux non réservés au sommeil : .Parois verticales et planchers - plafonds : PF 1/2H - M2 .Portes : PF 1/2 H -Locaux réservés au sommeil : .Parois verticales et planchers - plafonds : CF 1/2H - M2 .Portes : PF 1/2 H -Locaux à risques moyens : .Parois verticales et planchers - plafonds : CF 1H - M2 .Portes : CF 1/2 H + Ferme-porte -Locaux à risques importants : .Parois verticales et planchers - plafonds : CF 2H - M2 .Portes : CF 1 H + Ferme-porte</p> <p>Un rapport est établi par le contrôleur Technique : Missions : LP + SH + PHH + TH + HAND QUALICONSULT Agence de RENNES Centre d'Affaires Edonia - Bâtiment F Rue des Iles Kerguelen - CS 76827 35768 ST GREGOIRE CEDEX Chargée d'affaires Contrôle Technique : Coralie BUGEL Tél : 02-99-23-94-94 Fax : 02-99-23-14-25 coralie.bugel@qualiconsult.fr</p>
1.1.4	<p>QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS</p>
1.1.4.1	<p>Matières premières</p>
	<p>L'utilisation généralisée de matières premières renouvelables doit permettre la préservation des ressources naturelles de notre planète. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie, d'assurer une meilleure qualité de l'air, de préserver la sécurité alimentaire, de protéger l'environnement immédiat de l'individu.</p>
1.1.4.2	<p>Qualité des produits</p> <p>Les produits employés doivent satisfaire aux critères de qualité écologique et technique. Ils sont respectueux de l'environnement. Ils sont biodégradables ou recyclables. Ces matériaux devront répondre aux caractéristiques définies au présent document. Une fiche descriptive accompagne chacun des produits élaborés par le fabricant et guide le choix de l'entrepreneur de MOBILIER - DECORATION.</p>
1.1.4.3	<p>Fiche déclaration environnementale et sanitaire - FDES</p> <p>La fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) conforme à la norme NP P 01-010 des produits employés sera fournie à la remise de l'offre. L'analyse de cycle de vie (ACV) consistant à mesurer les impacts des matériaux de construction sur l'environnement en considérant toute leur durée de vie.</p>
1.1.4.4	<p>Marque des produits</p> <p>Le choix est fait suivant l'aptitude à la fonction des produits. Lors de la remise de son offre de prix, l'entrepreneur soumettra au maître d'œuvre pour agrément, la liste des marques et des produits qu'il envisage d'utiliser. Le Maître d'œuvre se réserve le droit de demander l'assistance technique du fournisseur d'un produit concerné par une utilisation particulière. Le MARQUAGE CE attestera de la conformité du produit.</p>

Code	Désignation
1.1.5	<p>ECHANTILLONS</p>
	<p>Lors de la remise des offres, l'entrepreneur fournira à l'architecte un échantillonnage des matériaux et matières entrant dans la composition des produits. Ces échantillons serviront d'éléments de comparaison, l'architecte se réservant le droit de refuser les matériaux et les matières mis en œuvre qui ne seraient pas conformes en aspect et en qualité aux échantillons déposés à son agence. En cours de chantier, et si l'entrepreneur n'a pas proposé dans son offre de prix, un matériau et une matière similaires dans une autre marque, obligatoirement, sera posé le produit décrit au devis descriptif.</p>
1.2	<p>GENERALITES</p>
1.2.1	<p>MATERIAUX ET MATERIELS DE REFERENCES</p>
	<p>L'entrepreneur devra fournir lors de la remise de son offre et avant tout commencement du présent lot la référence des produits employés. Si le CCTP stipule une marque de matériaux ou de matériel permettant de fixer le niveau de la prestation recherchée, l'entreprise devra respecter celle-ci ou bien proposer un produit équivalent aussi bien au niveau technique qu'au niveau esthétique.</p>
1.2.2	<p>PRISE DE POSSESSION DE LIEUX</p>
	<p>L'entrepreneur du présent lot prendra possession des lieux dans l'état où ils se trouvent actuellement avec le terrain et de ses accès. L'entreprise est donc censée avoir effectuée sur place toute reconnaissance nécessaire et avoir apprécié toutes difficultés qu'elle pourrait rencontrer lors de l'exécution de ses travaux.</p>
1.3	<p>LIMITE DES PRESTATIONS</p>
1.3.1	<p>PRESTATIONS A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE</p>
1.3.1.1	<p>Prestations à la charge du maître d'ouvrage</p>
	<ul style="list-style-type: none"> -Dépose et repose rideaux baies des chambres -Dépose et repose stores vénitiens bureaux secrétariat -Dépose et repose luminaires locaux et circulations recevant de la peinture -Dépose et repose radiateurs locaux et circulations recevant de la peinture -Dépose et repose cloison séparative salle de bain commune LES GOELANDS - RDC -Dépose et repose radiateur salle de bain commune LES GOELANDS - RDC -Dépose étagère archives sous-sol
1.3.2	<p>PRESTATIONS A LA CHARGE DES ENTREPRISES</p>
1.3.2.1	<p>Prestations à la charge du lot 01 - DEMOLITIONS-GROS-OEUVRE</p>
	<ul style="list-style-type: none"> -Démolition souche de ventilation terrasses LES GOELANDS -Démolition trémies souche de ventilation terrasses LES GOELANDS -Démolition gaines verticales ventilation terrasses LES GOELANDS -Obturation gaines verticales ventilation terrasses LES GOELANDS -Dépose plafond plaque de plâtre salle d'eau plaque de plâtre LES GOELANDS -Dépose gaines techniques plafond plaque de plâtre salle d'eau plaque de plâtre LES GOELANDS -Démolitions faïence salle d'eau LES GOELANDS -Sciage becquets béton terrasses LES GOELANDS -Sciage appuis baies façades LES GOELANDS
1.3.2.2	<p>Prestations à la charge du lot 02-CHARPENTE BOIS-ISOLATION-BARDAGE</p>
	<ul style="list-style-type: none"> -Ossature MOB rapportée avec isolation thermique et bardage LES GOELANDS
1.3.2.3	<p>Prestations à la charge du lot 03-ETANCHEITE-ISOLATION</p>
	<ul style="list-style-type: none"> -Couvertine aluminium acrotères terrasses LES GOELANDS -Étanchéité et protection mécanique pied de murs façades LES GOELANDS
1.3.2.4	<p>Prestations à la charge du lot 04-SERRURERIE</p>
	<ul style="list-style-type: none"> -Dépose et repose garde-corps sécurité collective terrasses LES GOELANDS -Barre d'échelle sécurité collective terrasses LES GOELANDS -Point d'ancrage sécurité collective LES GOELANDS -Supports garde-corps sécurité collective LES GOELANDS
1.3.2.5	<p>Prestations à la charge du lot 05-MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM</p>
	<ul style="list-style-type: none"> -Dépose et repose 2 baies extérieures LES GOELANDS - Rez de chaussée - Etage
1.3.2.6	<p>Prestations à la charge du lot 06-MENUISERIES INTERIEURES BOIS</p>
	<ul style="list-style-type: none"> -Plan vasque salle d'eau LES GOELANDS -Dépose et repose meuble cuisine Séjour LES ALBATROS - Etage
1.3.2.7	<p>Prestations à la charge du lot 07-ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES</p>
	<ul style="list-style-type: none"> -Dépose et repose luminaires chambres et salle d'eau LES GOELANDS -Dépose et repose luminaires salle de bain commune LES GOELANDS -Dépose et repose luminaires salle de bain commune LES PELICANS -Suppression et raccordement appareils meuble cuisine Séjour LES ALBATROS - Etage

Code	Désignation
1.3.2.8	Prestations à la charge du lot 08-SANITAIRE-PLOMBERIE-VENTILATION -Dépose et repose appareils sanitaire salle d'eau LES GOELANDS -Dépose lavabo salle de bain commune LES PELICANS - Rdc -Suppression et raccordement appareils meuble cuisine Séjour LES ALBATROS - Etage
1.3.2.9	Prestations à la charge du lot 09-CLOISONS SECHES-ISOLATION -Dépose cloison de distribution partielle Sanitaires GALERIE - Rez de chaussée -Gaine technique EU-VMC salle d'eau LES GOELANDS
1.3.2.10	Prestations à la charge du lot 10-REVETEMENTS DE SOLS DURS-SOUPLES -Dépose sol souple circulations GALERIE - Rez de chaussée -Etage -Dépose sol souple circulations LES GOELANDS - Rez de chaussée -Etage -Dépose sol souple circulations L'ALBATROS - Rez de chaussée -Etage -Dépose sol souple circulations LES PELICANS - Rez de chaussée -Etage -Dépose sol souple circulations LES MOUETTES - Rez de chaussée -Etage
1.3.2.11	Prestations à la charge du lot 11-PLAFONDS SUSPENDUS -Dépose plafond suspendu Sanitaires GALERIE - Rdc
1.3.2.12	Prestations à la charge du lot 12-PEINTURE sans objet
1.3.2.13	Prestations à la charge du lot 13-MOBILIER-DECORATION sans objet
1.4	<u>TRANCHE FERME - TF</u>
1.4.1	CANAPES
1.4.1.1	Canapé Fourniture et mise en place canapé : -Structure en hêtre massif -Coussins d'assise amovibles -Patins nylon, -Dimensions : L140 P75 Pa51 H83 Ha48 Hacc62 -Revêtement : PVC Référence : BRUGES ou équivalence technique et esthétique
1.4.2	FAUTEUILS
1.4.2.1	Fauteuil Repos Fourniture et mise en place fauteuil : -Structure hêtre massif -Assise amovible -Patins nylon, -Dimensions : L67 La49 P80 Pa52 H114 Ha44,5 Hacc67 -Revêtement : PVC Référence : BJORN ou équivalence technique et esthétique
1.4.2.2	Fauteuil Relax Fourniture et mise en place fauteuil : -Structure hêtre massif -Fauteuil de repos -Mécanisme manuel -Angle d'inclinaison 140° -Repose jambes intégré -Patins nylon. -Dimensions : L72 La54 P76 Pa51 H115 Ha47 Hacc63 -Dimension position allongée : P165 -Revêtement : PVC Référence : BJORN ou équivalence technique et esthétique
1.4.2.3	Fauteuil Fourniture et mise en place fauteuil : -Structure en hêtre massif -Assise amovible grand confort -Patins nylon. -Dimensions : L66,5 P65,5 Pa54,5 Ha43,5 Hacc57,5 H81 -Revêtement : PVC Référence : Georges ou équivalence technique et esthétique

Code	Désignation
1.4.2.4	<p>Fauteuil bridge</p> <p>Fourniture et mise en place fauteuil :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Structure en hêtre massif -Assise amovible grand confort -Patins nylon. -Dimensions : L57 P62,5 Pa50 Ha50 Hacc65 H83 -Revêtement : PVC <p>Référence : Georges ou équivalence technique et esthétique</p>
1.4.2.5	<p>Fauteuil bridge</p> <p>Fourniture et mise en place fauteuil :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Structure en hêtre massif -Barrettes de renfort -Prise de main -Angles arrondis, -Assise et dossier garnis -Gomme indéformable renforcée - Ep 5cm -Assise grand confort amovible -Patins nylon -Dimensions : L55 P56 Pa44 H88 Hacc68 -Revêtement : PVC <p>Référence : Harlequin ou équivalence technique et esthétique</p>
1.4.3	<p>CHAISES</p>
1.4.3.1	<p>Chaise</p> <p>Fourniture et mise en place chaise :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Structure en hêtre massif -Barrettes de renfort -Prise de main -Angles arrondis, -Assise et dossier garnis -Gomme indéformable renforcée - Ep 5cm -Assise grand confort amovible -Patins nylon -Dim: L55 P56 Pa44 H88 -Revêtement : PVC <p>Référence : Harlequin ou équivalence technique et esthétique</p>
1.4.4	<p>TABLES</p>
1.4.4.1	<p>Table basse ronde mi-haute magazine</p> <p>Fourniture et mise en place table :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Piétement en hêtre massif -Plateau en panneau de particules ép.19mm -Stratifié haute pression (HPL) -Traitement antibactérien Sanitized -Chant ABS haute résistance assorti au stratifié -Patins nylon -Dimensions : Diamètre 62 H63 <p>Référence : A proposer avec l'offre</p>
1.4.4.2	<p>Table basse rectangulaire</p> <p>Fourniture et mise en place table :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ceinture et piétement en hêtre massif -Plateau en panneau de particules hydrofuge -Épaisseur : 19 mm -Angles arrondis -Stratifié avec contrebalancement, haute pression (HPL) -Traitement antibactérien Sanitized -Chants ABS haute résistance assorti au stratifié -Patins nylon. -Dimensions : L100 P55 H45 <p>Référence : A proposer avec l'offre</p>
1.4.4.3	<p>Table carrée 90 x 90</p> <p>Fourniture et mise en place table :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Piétement en fonte -Base rectangulaire de 40x40 -Colonne carrée de 8x8 -Vérins de réglage -Roulettes -Plateau en panneau de particules hydrofuge -Épaisseur : 28 mm, -Angles arrondis -Stratifié avec contrebalancement, haute pression (HPL)

Code	Désignation
1.4.4.4	<p>-Traitement antibactérien Sanitized -Chant ABS haute résistance assorti au stratifié -Hauteur sous plateau 73cm. -Dimensions : L90 P90 H76 Référence : A proposer avec l'offre</p> <p>Table rectangulaire 90 x 140</p> <p>Fourniture et mise en place table : -Piétement en fonte -Base rectangulaire de 60x41 -Colonne carrée de 8x8 -Vérins de réglage -Roulettes -Plateau en panneau de particules hydrofuge -Épaisseur : 28 mm, -Angles arrondis -Stratifié avec contrebalancement, haute pression (HPL) -Traitement antibactérien Sanitized -Chant ABS haute résistance assorti au stratifié -Hauteur sous plateau 73cm. -Dimensions : L140 P90 H76 Référence : A proposer avec l'offre</p>
1.4.5	<p>SEPARATION ACOUSTIQUE</p>
1.4.5.1	<p>Séparation acoustique orientable - Ht 1.85</p> <p>Fourniture et mise en place cloison acoustique orientable : Dimensions : -Hauteur : 185 cm -Largeur panneau : 5 x 22 cm -Longueur : 149 cm Finitions : -1 socle + 5 panneaux amovibles -Rotation à 350°. -Pied noir inclus. -Revêtement en BuzziFelt (PET ou bouteilles en plastique 100% recyclées) -Couleurs au choix. -Coutures : Blanc (Anthracite pour le revêtement en blanc, naturel, ivoire). Référence : BuzziBlinds (www.buzzi.space) ou équivalence technique et esthétique</p>
1.5	<p>TRANCHE CONDITIONNELLE - TC01</p>
1.5.1	<p>FAUTEUILS</p>
1.5.1.1	<p>Fauteuil bridge</p> <p>Fourniture et mise en place fauteuil : -Structure en hêtre massif -Barrettes de renfort -Prise de main -Angles arrondis, -Assise et dossier garnis -Gomme indéformable renforcée - Ep 5cm -Assise grand confort amovible -Patins nylon -Dimensions : L55 P56 Pa44 H88 Hacc68 -Revêtement : PVC Référence : Harlequin ou équivalence technique et esthétique</p>
1.5.2	<p>CHAISES</p>
1.5.2.1	<p>Chaise</p> <p>Fourniture et mise en place chaise : -Structure en hêtre massif -Barrettes de renfort -Prise de main -Angles arrondis, -Assise et dossier garnis -Gomme indéformable renforcée - Ep 5cm -Assise grand confort amovible -Patins nylon -Dim: L55 P56 Pa44 H88 -Revêtement : PVC Référence : Harlequin ou équivalence technique et esthétique</p>
1.6	<p>TRANCHE CONDITIONNELLE - TC02</p>
1.7	<p>sans objet</p>